



Le Folgoët Infos

Keleier Ar Folgoad

Vendredi 21 avril 2017

☎02.98.83.01.92 mairie.le-folgoet@wanadoo.fr www.lefolgoet.fr

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

L'agence postale est ouverte le lundi (8H45/11H45 – 13H45/16H45) ; les mardis, jeudis et vendredis (8H45/11H45). Fermée le mercredi et le samedi. ☎02.98.83.59.00

Memento

Cabinets infirmiers/Taxis/Pharmacie

*Cabinet infirmier Cornec, Thomas, Loaec, Place Ty An Oll (02.98.83.38.06 ou 06.82.20.48.20)

*Cabinet infirmier D. Manceau, Kergolestroc (02.98.83.31.07 ou 06.67.35.44.90)

*Taxi Ar Folgoad : ☎06.98.23.58.48. Conventionné CPAM toutes distances 7jrs/7.

*Pharmacie GUIEU : 02.98.83.17.05 –

Service de Garde : 3237

Eaux/assainissement : 02.98.83.02.80

ERDF : 09.726.750.29

GRDF : 0800.47.33.33

Vie municipale – Buhez ar gumun

Coupure d'électricité

MER 26/04 (entre 9h00 et 10h30). Secteurs concernés : Prat ar Feunteun, Kerbriant, cité des Quatre Vents, Keroguez, route de Kerbriant, Pen ar C'Hoat. Seules quelques maisons sont concernées. Détail affiché en mairie et sur lefolgoet.fr.

Survol des lignes électriques

Dans le cadre d'une visite de lignes électriques afin d'améliorer la qualité de la distribution de l'énergie électrique, un hélicoptère de la société AIR TOURAINE survolera à très basse altitude les lignes surplombant la commune durant les semaines 15 à 18.

Les personnes qui n'auraient pas reçu leur carte électorale sont invitées à le signaler en mairie afin de vérifier leur inscription sur les listes.

Le jour de l'élection, la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire.

Pour éviter toute confusion le jour du scrutin, merci de déchirer vos anciennes cartes qui ne sont plus valables.

1^{er} tour des élections présidentielles : DIM 23/04

Les bureaux de vote (N°1 : mairie – N°2 : salle Y. Bleunven) seront ouverts de 8H00 à 19H00.



Vie paroissiale - Buhez ar barrez

CONTACT : 02.98.83.00.61 - sanctuaire.lefolgoet@gmail.com - 02.98.83.00.43 - doyenne.lesneven@outlook.fr

Dim 23 avril : messe à 11 h

Bibliothèque municipale - Levraoueg

4, Place Ty an Holl – bibliotheque.le-folgoet@wanadoo.fr - ☎02.98.21.15.46

MAR : 16h30 – 18h30 / MER : 10h – 12h et 14h – 17h / VEN : 16h – 18h / SAM et DIM : 10h – 12h

Prix « Du Vent dans les BD »

Jusqu'au 31 mai, votez pour votre BD favorite !

✓ Jusqu'au 3 mai : Exposition à l'Hôtel de la Mer (Brignogan-Plages). Stéphane HEURTEAU présente des planches originales de ses œuvres dont celles de «la Disparue de Kerlouan».

✓ Une séance de dédicaces avec le dessinateur est organisée DIM 23 de 14h à 18h. Proposées par les bibliothèques de Plounéour-Brignogan Plages, Kerlouan et l'office de tourisme.

✓ Atelier BD jeunesse avec Julien Weber, SAM 29, à la bibliothèque, de 14h à 17h. Gratuit, sur inscription, à partir de 7 ans.

TOUTPETITJELIS

MAR 25, à 9h30 ou 10h30 sur le thème du printemps.
Pour les bout'd'choux de 6 mois à 3 ans. Sur inscription.



EXPOSITION :

Planches et illustrations de l'auteur
Julien Weber, des éditions du Rhu.
Du 7 avril au 14 mai.



Vie associative - Kevredigeziou

WAR ROUDOUN SALAUN - DIM 23 : Sortie à Kerlouan ; rendez-vous à Kermaria à 14h – **DIM 14/05** il reste 5 places pour Audierno.

LUNDI 1^{ER} MAI : MATINÉE DE SOLIDARITÉ CONTRE LA SCLÉROSE EN PLAQUES.

Organisée par le Comité d'Animation Le Folgoët et "Une Oasis pour la Sclérose en Plaques"

Départs de la place des Pardons : ✓08h00 : vélos (74, 82, 93 et 102 km) ; ✓09h00 : course à pieds (10km), marche (6,5 et 8,5 km), randonnée à cheval (20km) ; ✓Rassemblement à 09h00 : basket, tennis de table, pétanque, football, patin-roller ; ✓09h00/11h00 : ballade à poney Shetland et promenade en calèche ; ✓10h00 : rando roulettes (1,5km) fauteuil roulant, poussette, trottinette, draisiennne, skate bord...

Repas froid sur réservation au 06.63.20.59.12 ou sur comiteanimationlefolgoet@gmail.com :

10 €/adultes – 7€/enfants.

Une urne sera mise à votre disposition. Vos dons seront reversés à l'AFSEP.



Organisé par l'APEL de l'école
Sainte Anne / Notre Dame.

A 20H à l'espace Kermaria.
Ouverture des portes à 18H00



Vie sportive - Sportoù

HANDBALL

SAMEDI 22 avril				SAMEDI 22 avril			
Equipe	Adversaire	Heure	Salle	Equipe	Lieu	Départ	Match
Moins de 13 Gars 3	La Fleche	15:30	Iroise Le Folgoët	PL M15 Filles Dep 1	Taulé	15:45	17:00
Moins de 11 Gars 2	Roz hand du	16:45	Iroise Le Folgoët	Pays Lesn SF 1	Loctudy	17:00	19:15
Seniors gars 3	PSM HB 2	18:30	Iroise Le Folgoët	Seniors filles 2	Elliant	16:45	19:15
Seniors gars 4	HBC Douamenez	20:15	Iroise Le Folgoët	Seniors gars 2	Ploermel	16:15	19h45
M15G Reg Excellence	Golfe 56	15:00	René Bodenès	DIMANCHE 23 avril			
M18G Reg Excellence	CPB Rennes	16:30	René Bodenès				
Seniors Filles 1	Guidel Queven	21:00	René Bodenès	Equipe	Lieu	Départ	Match
				Seniors Gars 1	08:00	16:00	Vignoles Paris

CND FOOTBALL

EQUIPES	ADVERSAIRES	HEURE MATCH	LIEU	RDV	EQUIPES	ADVERSAIRES	HEURE MATCH	LIEU	RDV
SAMEDI					DIMANCHE				
U15 A	L US Rochoise 1	15H00	Le Folgoët	Voir convoc.	Seniors A	Brest ASPPT 1	15H30	Brest	14H00
U15 B	Brest Légion SP 2	15H30	Brest		Seniors B	K FC Côte des Légendes 1	15H30	Le Folgoët	14H00
U17 A	Brest ASB 3	14H00	Brest		Seniors C	Guimiliau USS 1	15H30	Guimiliau	14H00
U17 B	GJ La Côte Léonarde 2	14H30	Ploudaniel		Loisirs	Plabennec Stade 2	10H00	Plabennec	08h45
U19	Guipavas GND du Reun 2	15H30	Guipavas						

VELO CLUB – Dim – Départ 8H00.

Et chez nos voisins Ha tro-war-dro

➔ **Secours Catholique – ✓ Le coffre à jouets** - Ouverture exceptionnelle **SAM 22** 10h/12h-14h/17h30. Rue Alsace Lorraine (derrière le Cinéma Even). Vous y trouverez des jeux très divers, livres, dvd, etc., de seconde main, mais en parfait état. Ouvert à tous.

➔ **Lesneven – Vide Armoires – DIM 23** à 10H à la salle Caraës. Organisé par la Bourse aux Vêtements. Entrée gratuite.

➔ **Conférence de l'UTL - JEU 27** à 14h au cinéma Even : « Les prisons en France, historique – état des lieux – utilité », par Alain Guillou, avocat du pénal.

COMMUNAUTE DES COMMUNES

➔ **Que faire de nos ampoules usagées ?** Les lampes usagées peuvent être rapportées dans tous les points de vente. Le transport et le recyclage de ces lampes sont financés grâce à l'éco-contribution que tout utilisateur paie lors de l'achat. Vous pouvez aussi les déposer à la déchèterie. Une cartographie des points d'apports est disponible sur : <http://www.malampe.org/geolocalisation>. Plus d'infos: tri@clcl.bzh

➔ **MAISON DE L'EMPLOI : Atelier numérique** à Plouider (envoi de Cv par mail, candidater sur Internet, etc.) **MAR 25** de 9h30 à 11h30 – **Atelier Entretiens d'Embauche** **JEU 27** de 9h30 à 11h30. Rens. et Ins. : 02.98.21.13.14.

Petites annonces – Traoù a bep seurt

* Le Folgoët : loue T1 bis – 330 € - 06 62 72 57 77

* Le Folgoët : loue T3 en rdc. 2 chambres, garage, jardin- 463 € - 06 17 41 42 27

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017

Avant de passer à l'ordre du jour de la réunion, M. le Maire souhaite intervenir pour évoquer les articles parus dans la presse locale au sujet de l'école Sainte Anne Notre Dame.

Il a ainsi vivement regretté le refus de l'école de communiquer avec la presse, ce qui a conduit à des articles exclusivement à charge.

Il a également déploré de ne pas avoir été informé préalablement par les dirigeants de l'école (tutelle, DDEC, direction) des difficultés rencontrées, même s'ils n'avaient aucune obligation à cet égard. Il aurait pu, en toute neutralité, être à l'écoute des uns et des autres dans un esprit d'apaisement et éviter un tel débordement dans la presse.

Il fait cependant confiance aux enseignants pour que l'école retrouve rapidement la sérénité et sa notoriété suite aux réunions de classe récemment organisées.

En conclusion, il a formulé le vœu que cessent immédiatement les propos excessifs, de tous genres et de toutes parts, relayés par les réseaux sociaux ou par toute communication écrite ou verbale.

BUDGETS 2017

COMMUNE

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 898 300 €. Les dépenses les plus importantes sont constituées par les frais de personnel (606 700 €), les charges à caractère général (électricité, contrats de prestations de service, entretien de bâtiments, entretien des voies et réseaux, assurances...) qui s'élèvent à 380 000 € et les contributions obligatoires (écoles, service incendie...) pour 230 300 €. Le virement à la section d'investissement atteint 381 400 €.

Les recettes proviennent essentiellement des contributions directes (1 074 200 €) et des dotations et subventions (481 000 €) dont 306 400 € au titre de la dotation globale de fonctionnement.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 935 500 €.

Les principales prévisions de dépenses concernent :

- les travaux de voirie pour 974 000 € (aménagement routier, cyclable et piétons en zone urbaine et marché à bons de commande),
- la rénovation de la salle du conseil municipal (80 000 €),
- les travaux sur la Basilique et le Doyenné (66 000 €),
- les travaux sur bâtiments divers (78 000 €),
- le remboursement du capital des emprunts (106 000 €),
- les acquisitions de terrains (150 000 €),
- les acquisitions de matériel de voirie (50 000 €),
- la réhabilitation de la salle de Kermaria (250 000 €).

Les principales recettes proviennent de l'excédent de fonctionnement capitalisé (519 212 €), du virement de la section de fonctionnement (381 400 €), des subventions (412 000 €) et du FCTVA (220 000 €).

EAU

La section d'exploitation s'équilibre à 280 800 € et celle d'investissement à 105 200 €.

ASSAINISSEMENT

Le budget s'équilibre à 143 600 € en section d'exploitation et à 194 200 € en section d'investissement.

LOTISSEMENT « LE QUILLIMADEC »

Le budget s'équilibre à 55 000 € en section de fonctionnement et à 133 697 € en section d'investissement.
Les quatre budgets sont adoptés à l'unanimité.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE ANNE DE PLOUDANIEL – ANNEE 2016/2017

Lors de sa réunion du 2 mars 2017, le conseil municipal a fixé à 443 € par élève la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées accueillant des enfants de LE FOLGOET, sous réserve du principe de réciprocité. Or, la commune de PLOUDANIEL a décidé de ne verser qu'une somme de 420 € par élève.

M. Le Maire propose en conséquence de s'aligner sur le montant de la participation versée par la commune de PLOUDANIEL, soit 420 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser à la commune de Ploudaniel une participation globale de 2 100 € pour les 5 élèves de LE FOLGOET scolarisés à l'école Sainte Anne de PLOUDANIEL.

MAISON DE L'ENFANCE « LE PETIT PRINCE » DE PLOUDANIEL : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ALSH

La commune de Ploudaniel vient de confier à nouveau la gestion de la Maison de l'Enfance « le Petit Prince » à l'association DON BOSCO sous forme de délégation de service public.

Lors de sa réunion du 9 février 2017, le conseil municipal de PLOUDANIEL a fixé les nouvelles règles d'utilisation des différents services proposés par la maison de l'enfance (muti accueil – ALSH – garderie périscolaire).

La commune de Ploudaniel propose en conséquence de conclure une convention de partenariat afin de permettre aux familles de Le Folgoët de bénéficier des services offerts par la maison de l'enfance « le Petit Prince ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les dispositions suivantes :

✓ **ALSH** : accord pour conventionner. La participation financière de la commune sera de 14 € par jour de présence d'un enfant de Le Folgoët, soit un coût identique à la participation versée au centre socioculturel de Lesneven, à la commune de Plouneour-Brignogan ainsi qu'aux associations « Familles Rurales » de Guissény et Plouider pour le même genre d'activités.

✓ **Muti-accueil (crèche)** : pas de convention. La commune a en effet déjà conventionné avec la crèche « les Pitchouligs » de Lesneven. La participation versée représente une dépense globale annuelle de l'ordre de 35 000 € que la commune souhaite maintenir à ce niveau.

Toutefois, après examen au cas par cas, un accord de participation financière pourrait être donné à titre exceptionnel pour des situations particulières.

La commune reverrait sa position en cas de mutualisation des différentes crèches fonctionnant sur le territoire communautaire.

✓ **Garderie périscolaire** : pas de convention. La commune participe pour tous les enfants accueillis dans les garderies des écoles folgoatiennes et ne sollicite pas les communes extérieures.

TRAVAUX SUR LA BASILIQUE ET LE DOYENNÉ : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Suite à une visite sur site, l'Architecte des Bâtiments de France a préconisé de poser des protections grillagées anti-volatiles sur les ouvertures hautes de la Basilique et de remplacer également les fenêtres SUD du Doyenné. Le coût global des travaux est estimé à 30 700 € H.T.

Ces travaux de restauration peuvent être subventionnés par l'Etat (DRAC), la Région et le département à hauteur de 75 % environ.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de faire réaliser les travaux et donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter les subventions auprès de l'Etat, la Région et le Département.

REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les communes de LESNEVEN, PLOUDANIEL, LE FOLGOET, PLOUIDER, PLOUNEOUR-BRIGNOGAN PLAGES et le SIAC de KERLOUAN-GUISSENY ont souhaité constituer un groupement de commandes pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées.

Ces travaux ont pour objectifs :

- de réaliser un diagnostic de réseaux,
- définir un programme pluriannuel de travaux,
- améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système (réseau et stations).

Ils peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commandes,
- désigne la commune de LESNEVEN coordonnateur du groupement de commandes,
- nomme M. le Maire (titulaire) et M. Corentin TROMEUR (suppléant) pour représenter la commune dans la commission d'appel d'offres,
- sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental les aides financières prévues dans leurs programmes respectifs pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement collectif,
- autorise M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue.